



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} FEVRIER 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Genevieve-des-Bois, régulièrement convoqué le 26 janvier 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, , Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Jacques BOULANGER, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marc ESNAULT, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Danièle GARCIA (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Norman PANTER (pouvoir à Brahim OUAREM), Eléonore MORENO (Pouvoir à Philippe ROGER), Laurence MOLINARI (pouvoir à Alice SEBBAG), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Frank CHAUVEAU), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Karla AREL), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Farah QADHI (pouvoir à Heritier FEVRE), Jocelyn MINATCHI (Pouvoir à Mohammed ZAOUI) Thomas ZLOWODZKI (pouvoir Jacques BENISTY), Quentin CHOLLET (pouvoir à Thierry BESSE).

Absent Excusé :

Yassin LAMOUI

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 27

représentés : 11

absents : 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Alice SEBBAG est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2023

Délibération n° 23-1

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : Pôle Sénior

Affaire suivie par Rita DEROUY

LOISIRS RETRAITES - CONCOURS DE BELOTE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la politique culturelle et sociale de la Municipalité en faveur des Séniors et la programmation des activités organisées par le Pôle Sénior

VU l'avis favorable de la commission Santé Solidarité, Petite Enfance, Accompagnement des Séniors, Devoir de Mémoire, Politique de la Ville, Emploi et Insertion, Prévention réunie le vendredi 20 janvier 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE

FIXE la participation des retraités aux concours de belote – **avec restauration sur place** - organisés par la Ville à compter de ce jour à **10€** pour les participants génovéfains et **15€** pour les participants n'habitant pas la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois.

FIXE la participation des retraités aux concours de belote – **avec collation à emporter** - organisés par la Ville à compter de ce jour à **5€** pour les participants génovéfains et **10€** pour les participants n'habitant pas la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois.

AUTORISE :

L'encaissement des recettes correspondantes par le régisseur, contre délivrance d'un reçu à la réception du règlement par chèque à l'ordre de « régie des retraités », par carte bancaire ou numéraire.

L'engagement et le règlement des dépenses relatives à ces concours, notamment :

Au moyen de la régie d'avances, par chèque ou carte bancaire du régisseur ou par mandat administratif sur présentation des factures

IMPUTE les dépenses correspondantes au 6232; les recettes à l'article 70669-61 du budget communal 2023.

VOTE

Pour : 38

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

